

## Sous-section 3.—Canaux

Antérieurement à la période de construction des voies ferrées, qui commença au Canada vers le milieu du dix-neuvième siècle, les routes fluviales et lacustres, plus spécialement le St-Laurent, les Grands Lacs et l'Ottawa, constituaient les principales avenues de transport. Ces routes étaient coupées à certains points nécessitant des portages. Les canaux du Canada furent construits pour éliminer les portages et les transbordements.

La première mention d'un canal au Canada se rapporte à celui de Lachine, commencé en 1700 par les colons français, mais ce ne fut qu'après la conquête du Canada par les Anglais que les grandes voies navigables furent améliorées. Au commencement du dix-neuvième siècle, en raison de l'accroissement du commerce, tant intérieur qu'extérieur, et de l'introduction de la navigation à vapeur, ces travaux prirent une impulsion nouvelle. Les canaux devinrent bientôt les artères de la vie commerciale du pays, quoiqu'ils eussent été, à l'origine, destinés à faciliter les opérations militaires. Toutefois, depuis le développement des chemins de fer au Canada, et encore plus depuis la vulgarisation de l'automobile, les canaux, à l'exception de ceux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, jouent un rôle moins important dans les transports du pays.

Les principaux canaux du Canada sont sous la juridiction du Ministère fédéral des Transports. Ils ont tous accès à l'océan Atlantique. Ils desservent six routes: (1) Montréal à Port-Arthur et Fort-William, par le Saint-Laurent et les Grands Lacs; (2) Montréal à la frontière internationale près du lac Champlain, par la rivière Richelieu; (3) Montréal à Ottawa, par la rivière Ottawa; (4) Ottawa à Perth et Kingston, par les rivières Rideau et Cataracoui; (5) Trenton, à l'embouchure de la rivière Trent sur le lac Ontario à l'embouchure de la rivière Severn sur le lac Huron; (6) Saint-Pierre, Nouvelle-Ecosse, sur l'océan Atlantique, aux lacs Bras d'Or. La longueur globale de ces six réseaux est de 1,890 milles et celle des canaux eux-mêmes, de 509 milles. Une description détaillée de chaque canal en particulier est donnée aux pages 636-639 de l'Annuaire de 1926.

Sous la juridiction du Ministère fédéral des Travaux Publics, il y a les écluses St. Andrews (longueur, largeur et profondeur, 215, 45 et 17 pieds respectivement) à Selkirk sur la rivière Rouge au Manitoba, et deux ou trois autres écluses plus petites très éloignées l'une de l'autre dans les autres provinces. Il y a de même quelques petites écluses isolées contrôlées par les provinces dans lesquelles elles sont situées.

## 4.—Canaux du Canada sous la juridiction du Ministère des Transports, longueur des canaux et dimensions des écluses, 1941

Nom	Situation	Longueur	Ecluses			
			Nombre	Dimensions minimums		
				Longueur	Largueur	Profondeur
		milles		pds	pds	pds
St-Laurent—						
Lachine.....	Montréal à Lachine.....	8-74	5	270	45	14 <sup>1</sup>
Soulanges.....	Cascades-Point à Coteau-Landing.....	14-67	5	280	46	15 <sup>1</sup>
Cornwall.....	Cornwall à Dickinson's Landing.....	11-00	6	270	43-67	14 <sup>1</sup>
Farran's.....	Rapides de Farran's Point.....	1-28	1	800	50	16 <sup>1</sup>
Rapide-Plat.....	Morrisburg.....	3-89	2	270	45	14 <sup>1</sup>
Galops.....	Iroquois à Cardinal.....	7-36	3	270	45	14 <sup>1</sup>
Welland, canal marit.....	Port-Weller, lac Ontario, à Port-Colborne, lac Erié.....	27-60	8	859	80	30 <sup>2</sup>
Sault-Ste-Marie.....	Sault-Ste-Marie, Ont.....	1-38	1	900	60	18-25
Rivière Richelieu—						
St-Ours.....	St-Ours, Qué.....	0-12	1	339	45	12
Chambly.....	Chambly à St-Jean, Qué.....	11-78	9	120-5	23-25	6-5

Pour renvois, voir fin du tableau, p. 592.